



## **COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020**

---

L'an deux mille vingt, le 10 juillet à 19 heures, le conseil municipal dûment convoqué le 6 juillet, s'est réuni en séance publique à la salle de Versailles compte tenu des mesures de distanciation à mettre en œuvre, sous la présidence de Christophe CARON, maire.

**Membres présents : Christophe CARON, Pierre MACHE, Stéphanie CISCARD, Stéphane LARCIER, Isabelle VIRONDEAU, Murielle GENTE, Ivan RICORDEL, Dominique DEVILLERS, Emmanuelle DUPUY, Nicolas TARDIF, Isabelle SEGUY, Stéphane FARGE, Marie-Laure LEGER, Pierre-Marie LAVAL .**

**Absent excusé : Alexandre TRONCHE ( pouvoir à Pierre-Marie LAVAL )**

Le conseil municipal a nommé Nicolas TARDIF pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### **Point 1 : Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.**

Conformément au décret n° 2020.812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, le conseil municipal a été convoqué le 10 juillet afin de désigner les délégués et suppléants qui participeront au renouvellement des mandats de sénateurs le dimanche 27 septembre 2020.

Le nombre de délégués titulaires à élire est de 3, celui des suppléants est également de 3.

Le maire rappelle qu'en application des articles L289 et R 133 du code électoral , les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

Chaque liste de candidats est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe, la liste peut être incomplète.

Le maire procède à la mise en place du bureau électoral :

Président : Christophe CARON

Assesseurs : Stéphane FARGE, Stéphanie CISCARD, Ivan RICORDEL et Pierre-Marie LAVAL

A l'ouverture du scrutin, le maire a constaté qu'une liste de candidats était déposée.

Liste déposée :

**Titulaires :**

1. CARON Christophe
2. CISCARD Stéphanie
3. MACHE Pierre

**Suppléants**

1. VIRONDEAU Isabelle
2. LARCIER Stéphane
3. GENTE Murielle

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages blancs : 3

Nombre de suffrages exprimés : 12

**Sont élus pour représenter la commune de Meyssac :**

**Titulaires :**

1. CARON Christophe
2. CISCARD Stéphanie
3. MACHE Pierre

**Suppléants**

1. VIRONDEAU Isabelle
2. LARCIER Stéphane
3. GENTE Murielle

**Point 2 : vote des budgets : budget principal et budget assainissement 2020 :**

Chaque élu a été destinataire d'un dossier présentant les propositions budgétaires issues de la commission des finances qui s'est réunie le 22 juin 2020 et de la commission vie associative pour ce qui concerne l'attribution des subventions aux associations.

**Présentation synthétique de la section de fonctionnement du budget général :**

<b>DEPENSES</b>	Montant	<b>RECETTES</b>	Montant
Dépenses courantes	400960.00	Excédent reporté	101854.96
Charges de personnel	504600.00	Recettes des services	51000.00
Autres charges de gestion	81100.00	Impôts et taxes	667331.81
Charges financières	23000.00	Dotations et participations	264334.00
Charges exceptionnelles	9300.00	Autres recettes de gestion courante	51000.00
Dépenses imprévues	33160.77	Atténuation de charges	22000.00
Total dépenses réelles	1052120.77	Produits exceptionnels	657.00
Amortissements	4000.00	Produits entre sections	
Virement à la section d'investissement	102157.00		
<b>Total général</b>	<b>1 158 277.77</b>	<b>Total général</b>	<b>1 158 277.77</b>

**Présentation synthétique de la section d'investissement :**

<b>DEPENSES</b>	Montant	<b>RECETTES</b>	Montant
Remboursement du capital de la dette	76500.00	Subventions d'investissement	122880.00
Opérations d'équipement	261108.90	FCTVA	54000.00
Immobilisations en cours	4000.00	Excédent de fct capitalisé	157793.14
Solde d'investissement reporté	100721.24	Cautionnements	1500.00
Restes à réaliser 2019	80144.90	Restes à réaliser 2019	23073.00
Total dépenses réelles	442330.14		
Amortissements			4000.00
Virement de la section fonctionnement			102157.00
<b>Total général</b>	<b>442 330.14</b>	<b>Total général</b>	<b>442 330.14</b>

Après débat et analyse, le maire soumet le projet de budget 2020 au vote :

Adopté à la majorité :

Vote pour : 12

Abstentions : 3

**Présentation synthétique du budget assainissement :**

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Charges de gestion courant	128400.00	Recettes de gestion courante	145000.00
Charges financières	35000.00	Opérations d'ordre	21000.00
Charges exceptionnelles	3000.00	Excédent reporté	56194.18
Opérations d'ordre	55794.18		
<b>TOTAL</b>	<b>222194.18</b>		<b>222194.18</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Dépenses d'équipement	74080.00	Subventions d'équipement	64093.00
Remboursement du capital	46317.82	Opérations d'ordre	50000.00
Opérations d'ordre	21000.00	Solde d'exécution reporté	27004.82
<b>TOTAL</b>	<b>141397.82</b>		<b>141397.82</b>

Après débat et analyse, le maire soumet le projet de budget 2020 au vote :

Vote pour : 15

Adopté à l'unanimité.

Conformément à l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par l'article 107 de la loi NOTRE, une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles de la commune a été rédigée et sera disponible sur le site internet de la commune.

**Fait à Meyssac, pour être affiché le 16 juillet 2020 conformément aux prescriptions de l'article L 2121.25 du code général des collectivités territoriales. Toutes les délibérations précitées seront affichées et pourront être consultées dans leur texte intégral en mairie.**

**A Meyssac, le 16 juillet 2020,**

**Le Maire**

**Christophe CARON**